

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Juin 2016 : le marché est soutenu par les personnes morales

En juin 2016, 14 354 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 1,9 % par rapport à juin 2015. Il s'agit de la huitième hausse d'affilée, une série inédite dans la région depuis 2007. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs se sont accrues de 6,3 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en progression de 2,5 %, ont représenté 61 % des immatriculations du mois de juin. Les acquisitions réalisées par les sociétés, qui rassemblent habituellement quatre immatriculations de voitures neuves sur dix, ont bondi de 16 %. Celles des ménages se sont en revanche repliées de 6 %.

Les immatriculations de la plupart des autres catégories de véhicules ont été dynamiques. En juin, le redressement des ventes de motocycles, de voiturettes, de remorques, de camions et de tracteurs routiers s'est poursuivi. Après plusieurs mois d'embellie, le machinisme agricole a plongé de 16 %.

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juin 2016

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 209	1 698	635	1 444	1 838	8 824
Cyclomoteur	193	105	41	114	150	603
Motocycle	274	138	46	141	153	752
Voiturette	19	20	6	16	29	90
Remorque légère et caravane	171	98	35	72	94	470
VASP léger	391	169	62	110	145	877
Autobus et autocar	8	2	-	1	7	18
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	705	365	108	224	261	1 663
Camion	22	17	5	18	20	82
Tracteur routier	59	61	28	18	43	209
Semi-remorque	26	28	22	8	37	121
Remorque lourde	12	5	5	17	3	42
VASP lourd	18	7	2	3	7	37
Tracteur agricole	51	88	39	48	68	294
Engin agricole (autre que tracteur)	46	71	50	36	69	272
<b>Ensemble</b>	<b>5 204</b>	<b>2 872</b>	<b>1 084</b>	<b>2 270</b>	<b>2 924</b>	<b>14 354</b>

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En juin 2016, 8 824 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à juin 2015, supérieure de deux points à celle observée en France métropolitaine (+ 0,4 %).

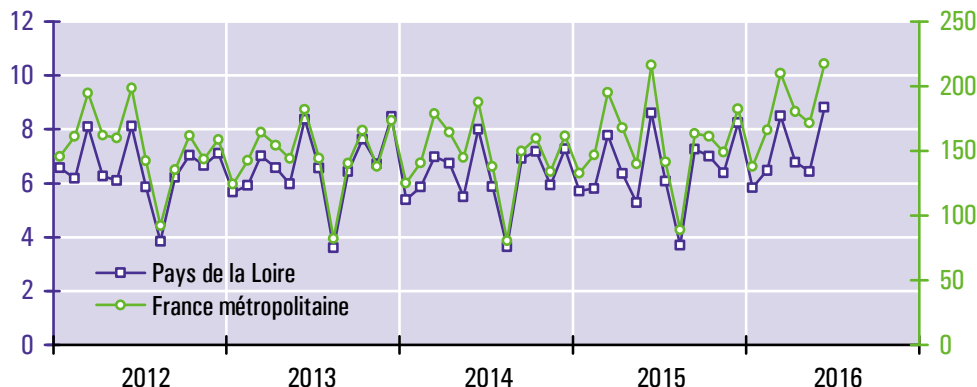
À l'instar des mois précédents, le marché a été tiré par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont bondi de 15,8 % par rapport à juin 2015 (après + 33,9 % en mai, + 12,7 % en avril, + 9,4 % en mars et + 11,1 % en février). Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) ont reculé (- 6,2 %), une première depuis janvier.

Les immatriculations de voitures équipées de moteurs diesel sont restés stables par rapport à juin 2015. En cumul annuel, elles sont en repli de 4,5 %. Le mois dernier, la part des modèles gazole s'est élevée à 51 %, très loin du record atteint en mars 2008 (80 %).

Pour le dix-huitième mois consécutif, les immatriculations de voitures essence ont progressé (+ 7,3 % par rapport à juin 2015). Elles ont représenté le mois dernier 45 % des ventes totales de voitures dans la région, contre 43 % il y a un an.

Les immatriculations de modèles dits propres (hybrides et électriques) ont reculé de 15 %. Les véhicules hybrides souffrent de la baisse des aides de l'État. La baisse des ventes de voitures électriques (- 6,2 %) est plus inattendue, intervenant après vingt-deux mois de croissance.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

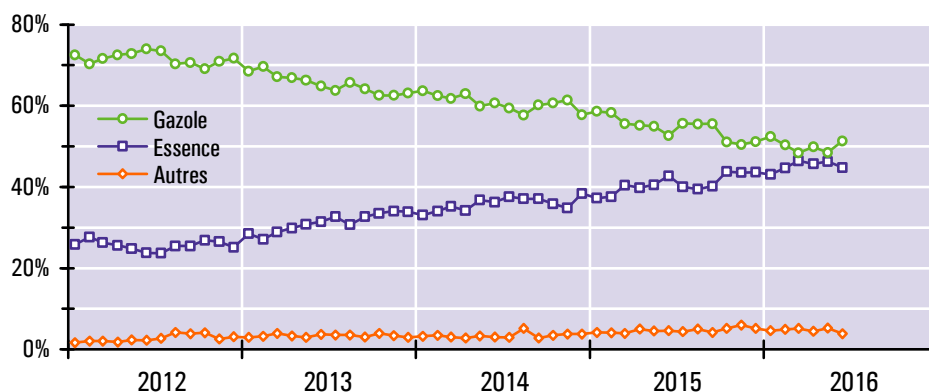
	Juin 2016			Juillet 2015 à juin 2016		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	3 209	36 %	+ 3 %	30 778	38 %	+ 7 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 698	19 %	+ 3 %	15 334	19 %	+ 6 %
<b>Mayenne (53)</b>	635	7 %	- 6 %	5 941	7 %	+ 3 %
<b>Sarthe (72)</b>	1 444	16 %	+ 7 %	13 049	16 %	+ 9 %
<b>Vendée (85)</b>	1 838	21 %	+ 1 %	16 436	20 %	+ 8 %
<b>Gazole</b>	4 533	51 %	- 0 %	41 969	51 %	- 5 %
<b>Essence</b>	3 950	45 %	+ 7 %	35 642	44 %	+ 21 %
<b>Hybride</b>	198	2,2 %	- 20 %	2 618	3,2 %	+ 12 %
<b>Électricité</b>	137	1,6 %	- 6 %	1 276	1,6 %	+ 83 %
<b>Autres motorisations</b>	6	0,1 %	+ 200 %	33	0,0 %	+ 313 %
<b>Personnes morales</b>	3 943	45 %	+ 16 %	32 691	40 %	+ 11 %
<b>Personnes physiques</b>	4 881	55 %	- 6 %	48 847	60 %	+ 4 %
<b>Ensemble</b>	8 824	100 %	+ 2 %	81 538	100 %	+ 7 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de juin 2016 et celles de juin 2015

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

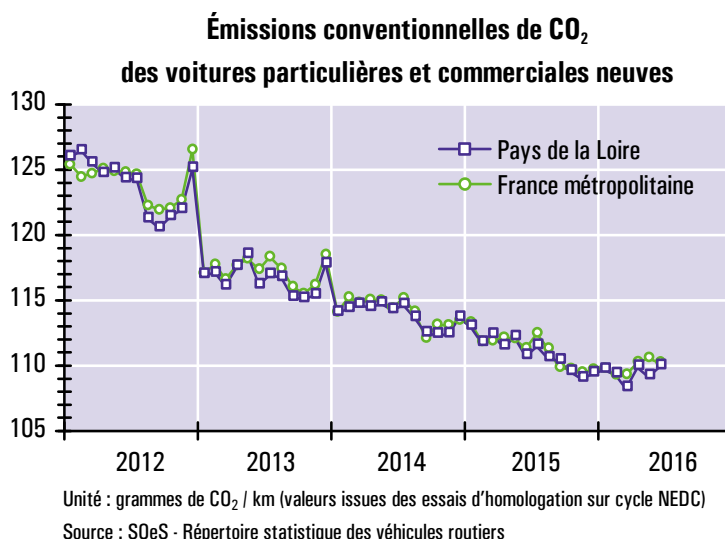
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en juin 2016 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 109,9 grammes par kilomètre, soit une diminution de 0,7 % par rapport à juin 2015. La mesure de ces émissions de CO<sub>2</sub> est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées ne sont pas le reflet fidèle de la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1<sup>er</sup> janvier des dispositions du bonus-malus.



## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

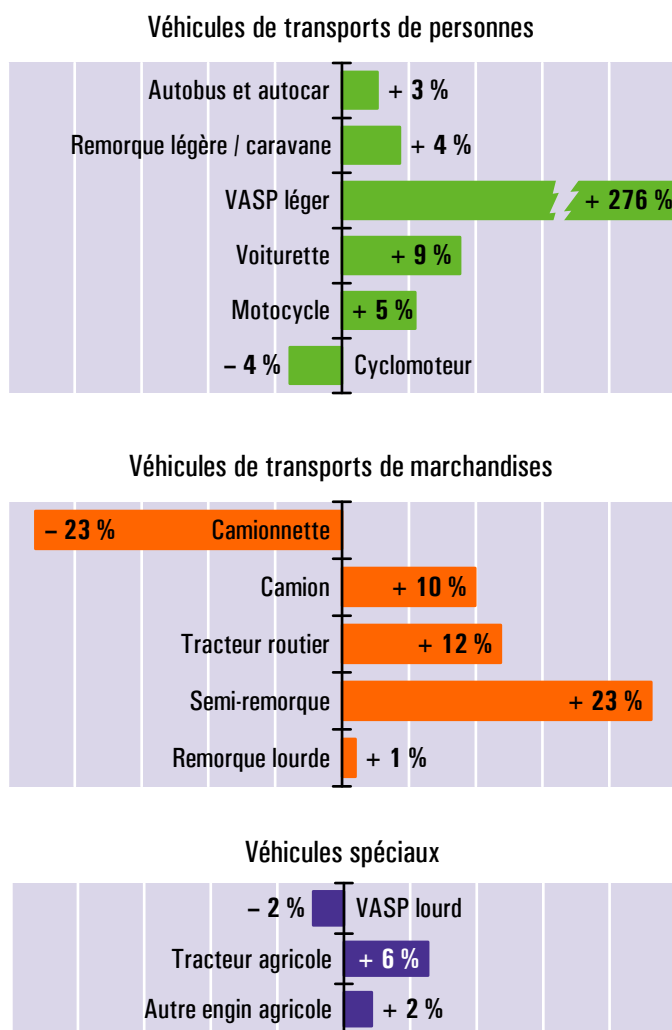
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation spectaculaire des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation : depuis juillet 2015, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures sont immatriculés en VASP et non plus en camionnettes. Les ventes de motos, de voiturettes et de remorques légères ont poursuivi leur redressement.

En dehors du cas particulier des camionnettes (cf. paragraphe ci-dessus), les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été vigoureuses. L'embellie des ventes, constatée depuis la fin d'année dernière, est une conséquence de l'amélioration de la santé financière des transporteurs routiers, liée au prix bas des carburants.

Sur le segment des véhicules spéciaux, le machinisme agricole a replongé en juin (- 17 % pour les tracteurs agricoles et - 16 % pour les autres engins agricoles) mais est orienté à la hausse sur les douze derniers mois. Le marché des VASP lourds croît depuis cinq mois (+ 28 % en juin) et est désormais presque à l'égal en cumul annuel (- 2,3 %).

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juillet 2015 à juin 2016) et celles des mêmes mois un an auparavant (juillet 2014 à juin 2015)  
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

## Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation  
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326  
44263 Nantes Cedex 2  
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :  
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2016